



## Compte rendu du Conseil d'Administration du CCAS de Mérindol du 17 mars 2023

**Présents** : MM. & Mmes Philippe BATOUX, Sophie BUCHACA, Sylvie RODRIGUEZ, Dominique PERRIERE, Christian CHABALIER, Eliane CHABALIER, Patricia CHALLET, Roselyne PERROTTET, Jean-Louis BERTE, Geneviève ROMEU.

**Absent ayant donné procuration** : Dominique BATOUX à Philippe BATOUX

**Absents** : Emilie SALVADO, Muriel VELU

**Absent excusé** : Jacqueline COMBE, Henri CHARBONNIER

**Secrétaire de séance** : Sophie BUCHACA

Présence de Mme Charline BARTHELEMY – Responsable par intérim du CCAS

La séance est ouverte à 16h par le Président Philippe BATOUX.

### Ordre du jour :

1° Approbation du Compte de gestion 2022

2° Approbation du Compte administratif 2022

3° Affectation des résultats 2022 (Budget CCAS 2023)

4° Approbation du Budget 2023

5° Retrait de délibération n°23/02 du 26 janvier 2023

- Questions diverses

Adoption du Compte rendu du Conseil d'Administration du 26/01/2023, les membres du CA n'ayant aucune remarque à faire sur le compte rendu, il est procédé au vote.

Vote : adopté à l'unanimité

Avant de procéder à l'examen des comptes du CCAS inscrit à l'ordre du jour, Monsieur Philippe BATOUX explique aux membres du CA l'organisation du suivi financier de cette structure. Le Compte de Gestion est établi par l'agent comptable du service de la trésorerie de Pertuis et le Compte Administratif par le maire président du CCAS, ces deux comptes doivent indiquer un résultat identique au centime près.

### **Question 1 : Approbation du Compte de gestion 2022**

Le Président présente les comptes de l'année 2022.

Les dépenses de fonctionnement pour l'année écoulée se sont élevées à 225 149,34 € et les recettes à 236 919,13 €. Le résultat cumulé de l'exercice fait apparaître un excédent de 74 831,62 €. Les dépenses d'investissement en 2022 ont été de 0,00 €, les recettes affectées au budget au titre de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 5 654,61 € conduisent à un résultat cumulé (compte 001) de 0,00 €. Monsieur Philippe BATOUX souligne que le résultat de l'exercice 2022 est satisfaisant, les membres du CA ne faisant aucune remarque, il est procédé au vote.

**Vote : 11 voix pour, 0 abstention, 0 contre,**

### **Question 2 : Approbation du Compte administratif 2022**

Le Président du CCAS sort au moment de la présentation du compte administratif par Madame Sophie BUCHACA vice-présidente, qui présente les mêmes chiffres que ceux figurant au compte de gestion approuvé précédemment, les membres du CA ne font aucune remarque et approuve le compte administratif.

**Vote : 10 voix pour, 0 abstention, 0 contre,**

### Question 3 : Affectation des résultats 2022 (BP CCAS 2023)

Le Président propose d'affecter le résultat de l'année 2022 comme suit :

Section d'Investissement: Excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068): 0,00 €

Section de fonctionnement : Report (compte 002) de 74 831,62 €

**Vote : 11 voix pour, 0 abstention, 0 contre,**

### Question 4 : Approbation du Budget primitif 2023

Lors de la présentation du Budget primitif pour l'année 2022, le Président précise le contenu des principales sections des budgets de Fonctionnement et d'Investissement.

#### Budget de fonctionnement

Les charges à caractère général comprennent entre autres les frais pour nourriture, les assurances, les frais de transport collectif, etc. Ces postes importants du budget sont prévus en augmentation en raison de l'activité croissante du CCAS (voir les questions diverses). Les autres postes sont calqués sur le réalisé 2022, pour cette section il est proposé de prévoir une dépense de 24 700,00 €.

Les charges de personnel 229 770,00 € comprennent les salaires et les cotisations sociales est la section la plus importante du budget.

Pour la section charges de gestion courante qui regroupe les créances non recouvrables, les subventions, etc... il est proposé une valorisation de 13 610,00 €.

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 219 316,38 €. Elles comprennent trois sections importantes, les atténuations de charges (remboursement des salaires des personnels absents pour maladie ou accident par les assurances sociales), les produits des services (APA, facturation des particuliers payants, portage des repas..) et les dotations (participation du département, aides sociales..).

#### Budget d'investissement

Les dépenses prévues au budget d'investissement, 20 000,00 € permettront de financer l'acquisition de matériels, logiciels informatiques de même que pour les immobilisations corporelles, qui permettront de procéder aux investissements nécessaires à l'action sociale du CCAS. .

Les recettes sont produites par un transfert du budget de fonctionnement vers le budget d'investissement d'un montant strictement identique (Transfert du chapitre 023 au 021).

Ces explications données étant données, le Président invite les membres du CA à prononcer sur le projet de budget primitif.

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	295 680.00 €	295 680.00 €
Section d'Investissement	20 000,00 €	20 000,00 €
TOTAL	315 680.00 €	315 680.00 €

**Vote : 11 voix pour, 0 abstention, 0 contre,**

### Questions diverses

#### Questions sur l'Analyse des Besoins Sociaux

**Christian** : Nous avons fait appel à Mr ALPINI de la société « Idéosphère » pour L'ABS (Analyse des besoins sociaux).

Mr ALPINI m'a téléphoné afin de prendre RdV pour que l'on puisse faire le point sur cette enquête.

500 personnes ont participé.

**Patricia** : Comment vous avez fait pour faire cette liste de 500 personnes

**Charline** : Nous avons pris le listing des bénéficiaires du service d'aide à domicile + la liste des personnes de plus de 70 ans, le nombre d'enfants du ALH et le listing des familles.

**Christian** : Toutes ces données sont transmises dans le règlement général de la protection des données.



Il faut consulter la population pour connaître les besoins sociaux. Ce sont les seniors qui ont répondu en premier mais il faut aller chercher des réponses chez les plus jeunes. Pour cela, il a fait des entretiens physiques car difficile pour l'analyse.

On va donc lui proposer quelques dates pour un RdV en avril.

#### Questions sur la prime SEGUR

On va parler de la prime SEGUR qui a été intégré pour le personnel sanitaire et social. Cela représente pour un temps plein 180 euros net pour l'agent ce qui fait 288 euros, avec les charges pour la collectivité.

Cela représente pour le CCAS, 4 équivalents temps plein. Elles vont avoir un rappel depuis avril 2022.

Il faudrait également réévaluer la grille des bénéficiaires, 15 mille euros d'excédent va entraîner un déséquilibre budgétaire pour le CCAS.

Nous n'avons pas pu avoir les 3 euros de plus par heures pour les aides à domicile affecté par le département qui était un appel à projet. Notre dossier a été refusé par le contrat d'accompagnement que nous n'avons pas joint à notre demande. C'est un dossier qui sera reconduit pour 2024.

#### Question sur les restos du cœur

Rosy : 3 bénéficiaires ne passent pas pour la période d'été car changement par rapport à leur situation. Ils ne passent plus par rapport au barème. Cela dépend du dépassement et de la situation de famille. Nous sommes en nombre impair pour prendre des décisions. Depuis 1 an, on vérifie le loyer intégrant l'eau et l'électricité en plus. C'est le reste à vivre qui définit le barème.

Philippe : ce même barème ne tient pas compte de l'inflation. Nous allons avoir une augmentation de personnes en difficultés. Les bénéficiaires du resto du cœur sont en diminution pour la période d'été.

#### Questions sur les difficultés du CCAS

Charline : Au mois de mars, nous avons eu beaucoup de décès et 2 départs d'aides à domicile, donc il va falloir recruter. La vaccination met un frein pour le recrutement, il semble qu'un allègement de cette obligation soit mis en œuvre, à vérifier.

Effectivement cela facilitera le recrutement. En ce moment il n'y a pas d'animation le jeudi au restaurant problème de temps pour les organiser.

Nous organisons une réunion jeudi le 23 mars 2023 à 18 h pour les bénéficiaires du CCAS et leur famille, pour les bénévoles, et les personnes auprès de qui ces bénévoles vont régulièrement leurs rendre visite à domicile, les personnes bénéficiant du portage repas ainsi que le restaurant, nous leur présenterons le bilan de 2022 et des échanges sur leurs attentes et des questions diverses.

Charline : nous fait le bilan du CCAS de septembre 2022 à janvier 2023.

27 RdV aux affaires sociales avec des demandes pour des ouvertures de droit, dossiers de retraite et des dossiers d'APA.

Les demandes de logements sont en baisses, pour le service d'aide à domicile, nous avons actuellement 35 bénéficiaires et 36 en mars 2022, nous avons par ailleurs 3 hospitalisations. Nous sommes obligés de faire appel à deux embauches supplémentaires pour renforcer le service sur du ménage et pour les diplômés, les tâches sont plus orientées sur de l'aide à la toilette, l'aide aux repas, un agent ne renouvelle pas son contrat.

Christian :

Nous avons mis en place une nouvelle technologie avec des portables professionnels pour chacune des aides à domicile. Elles peuvent voir directement leur planning avec les modifications si besoin. Cela permet également de pouvoir pointer chez les bénéficiaires directement par un badge installé chez chacun d'eux, pour éviter les erreurs de pointage. Pour les erreurs de pointage, nous sommes sanctionnés financièrement par le département, nous espérons que ce système sera rapidement rodé par nos agents pour éviter les sanctions.

Nous avons recontacté le professeur de danse qui avait été apprécié pendant la semaine bleue, ce professeur est revenu lundi 09/01/2023 et 15 personnes étaient présentes pour la séance des jeunes seniors et 7 personnes pour les grands seniors (la plus âgée 96 ans).

Nous avons fait appel à un bureau d'étude pour l'analyse des besoins sociaux, une enquête est réalisée par téléphone et par mail, nous aurons les résultats dans le courant du mois de février.

Le projet de la maison inclusive, nous a permis de voir quelques personnes intéressées par ce projet sachant qu'il faut accepter et respecter le projet de vie pour le bon fonctionnement de la vie sociale et l'amélioration de la vie en communauté. Nous avons RdV le 16 février avec GDH (Grand Delta Habitat) pour finaliser ce projet, nous avons une subvention du département à une hauteur de 7000 euros par an et par habitant, pour deux postes d'animateur.

Eliane :

En ce qui concerne l'activité des visites à domicile par les bénévoles, en 2022, 12 bénévoles, 18 personnes ont pu bénéficier de ces visites, 276 visites en 10 mois.

Il y a de nouvelles inscriptions car beaucoup de personnes isolées ont besoin de parler.

La séance est levée à 17h38.

Signature du Président du CCAS  
Monsieur Philippe BATOUX



Le Secrétaire de séance  
Madame Sophie BUCHACA